



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Lô, lundi 09 décembre 2022

CABINET DU PREFET

Direction des Sécurités
Affaire suivie par François DONVAL
Tél. 02.33.75.46.53
francois.donval@manche.gouv.fr

Le Préfet de la Manche

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

Objet : Appel à projets 2023 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD)

Réf. : Stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Dans le cadre de l'appel à projets au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour l'année 2023, j'ai le plaisir de vous adresser en pièces jointes :

- Le dossier Cerfa de demande de subvention n°12156*06 ;
- Deux annexes explicatives des différents programmes du FIPD ;
- Le guide d'accompagnement usager concernant les demandes de subvention.

L'ensemble de ces documents est diffusé et téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture de la Manche à l'adresse : <http://www.manche.gouv.fr>

La procédure d'instruction du FIPD- 2023 est dématérialisée pour les programmes D et R, vos demandes de subventions doivent donc être enregistrées accompagnées des pièces justificatives en ligne sur l'application « Subventia » à cette adresse :

<https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr/>

La procédure d'instruction du FIPD 2023 pour les programmes S et K reste inchangée et les demandes sont à adresser par messagerie à cette adresse :

pref-fipd@manche.gouv.fr

Et ce, avant le **lundi 27 février 2023**, délai de rigueur.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet

François FLAHAUT



Place de la préfecture - BP 70522 - 50002 SAINT-LO CEDEX - Tél. : 02.33.75.49.50 - Mé : prefecture@manche.gouv.fr
- bureau des migrations et de l'intégration de 8h30 à 12h - point accueil numérique de 8h30 à 12h30
Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h